

Image not found or type unknown



Pas signé de cdd donc contrat cdi

Par **Ilinas**, le **06/03/2008** à **11:01**

Bonjour,rrrnJ'ai travaillé en Juillet et aout 2006 comme vendeuse mais je n'ai pas signé de contrat. l'aide juridique ma dit que j'étais donc en CDI mais je suis en formation rémunéré et je souhaite trouver un travailler. cela m'empeche t il de le faire ou non?rrrnMerci d'avance